

## LORRAINE

« Lorraine, où sont les documents de l'assemblée? »

« Lorraine, as-tu le procès-verbal de l'exécutif? »

« Lorraine, qui siégeait au CRT lors de la signature de l'entente? »

« Lorraine, quand a-t-on adopté cette proposition? »

« Lorraine, combien a-t-on prévu de repas pour le party de fin d'année? »

« Lorraine, on a terminé les achats de cadeaux pour le dépouillement? »

« Lorraine j'ai des questions au sujet de ma priorité d'emploi, de mon congé maternité, de mon congé de maladie, de ma paye, de ma retraite, de... »

Au printemps dernier, un bruit courait à l'effet que Lorraine Fradette prenait sa retraite du SPECA. Une rumeur est ce qu'elle est, mais elle nous rappelait que les années s'étaient écoulées et que durant tout ce temps, Lorraine s'était chargée de la logistique de plusieurs activités du SPECA, avait veillé à ce que toutes les questions qui lui étaient adressées par un enseignant trouvent une réponse et avait assumé la continuité du bon fonctionnement de notre syndicat avec les membres des exécutifs qui se sont succédé. Elle a été engagée en 1972 par l'exécutif présidé alors par Paul-Marcel Dessane.

Durant les trente-cinq années qui ont suivi, Lorraine a travaillé avec plus d'une centaine d'enseignants différents, membres d'exécutifs présidés successivement par Annette Gélinas, Pierre Bélisle, Margot Sicard, Pierre Paquette, Robert Arpin, Louis Philippe Lépine, Marie-José Daoust, Gaston Sanchez et a vu le retour de Margot et d'Annette qui préside encore aujourd'hui aux destinées du SPECA. Lorraine a aussi vu défiler les membres de tous les comités syndicaux, intersyndicaux et paritaires. Dans toute cette organisation syndicale dont le but est de regrouper les enseignants autour d'une convention collective de travail qui nous protège contre l'arbitraire des patrons, Lorraine était seule de sa condition face à nous, tous ses « boss ».



Nous ne voulons pas braquer les projecteurs sur celle dont la discrétion fut exemplaire et le travail de l'ombre et la mémoire essentiels à notre vie syndicale, nous souhaitons simplement souligner la constance de l'engagement, la perspicacité ainsi que le discernement dont Lorraine a fait preuve durant toutes ces années dans la réalisation d'un travail pas toujours très commode.

Nous profitons du moment pour lui témoigner notre grande affection et la remercier pour tout.

*Annette Gélinas, Pierre Bélisle, Margot Sicard,  
Pierre Paquette, Robert Arpin, Louis Philippe Lépine,  
Marie-José Daoust, Gaston Sanchez.*

### ... SOMMAIRE ...

- Un conseil fédéral sous le signe de la solidarité... 2
- Il était 6h du matin, le 17 février 1983 – c'était il y a 25 ans (loi 111) .. 4
- Vers des universités cotées en bourse? ..... 7

# Un conseil fédéral sous le signe de la solidarité et des accommodements...

Un moment important de toutes les réunions du Conseil fédéral de la FNEEQ est celui traitant des questions de privilège, qui permet aux délégués-es non seulement de traiter d'une question urgente mais également d'exprimer leur solidarité avec les luttes syndicales au Québec. Ce point a été particulièrement nourri lors de la dernière réunion des 6 et 7 décembre 2007 alors que nous recevions deux syndicats de la FNEEQ, celui de la Téléuq et celui de Villa Maria, mais aussi les représentants des 252 salariés-es en conflit au *Journal de Québec* qui produisent gratuitement le quotidien *Média Matin Québec*.

## Lutte des salariés du *Journal de Québec*

Pour produire le quotidien *Média Matin* gratuitement, une solidarité la plus complète s'est constituée de la part des trois syndicats affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ), soit celui des employé-es de bureau et celui de la rédaction du *Journal de Québec*, tous deux mis en lock-out, et celui des employés de l'imprimerie qui, par solidarité, ont décidé de sortir en grève.

## Boycottons le *Journal de Québec*

En plus d'exprimer leur appui et d'accorder un don, les délégations ont reçu avec grande ouverture l'appel de Daniel Paquet à boycotter le *Journal de Québec*. Le *Journal de Québec* est toujours publié selon une méthode qui fait peu de cas de la loi contre les briseurs de grève. Avec l'objectif de fusionner les équipes rédactionnelles de l'ensemble des de Québecor, le *Journal de Québec* tente d'utiliser les ressources des journalistes du *Journal de Montréal* ou de *Canoé* pour rédiger des articles.

D'ailleurs, la Fédération nationale des communications à la CSN avait reçu la semaine précédente la même délégation des syndicats en lutte souhaitant aussi exprimer son appui dans un conflit qui est au coeur des enjeux concernant la liberté de presse dans une société démocratique. Mentionnons d'ailleurs que la FNC tiendra en 2008 un important colloque à ce sujet. Pour appuyer la lutte des salariés au *Journal de Québec*, on peut se rendre sur le site de *Média Matin Québec* – [www.mediamatinquebec.com](http://www.mediamatinquebec.com).

## Le Syndicat des tuteurs et des tutrices de la Télé-université manifeste son impatience

La présidente du Syndicat des tuteurs et des tutrices de la Télé-université, Sylvie Pelletier, accompagnée d'une dizaine de collègues, a expliqué au Conseil fédéral de la FNEEQ la raison du ras-le-bol des tuteurs et des tutrices de la Téléuq, ras-le-bol qui les a amenés à se prononcer à 97 % en faveur d'une grève générale illimitée. Nous livrons ici l'essentiel de son message.

Le Syndicat des tuteurs et des tutrices, qui regroupe quelque 140 membres, négocie depuis près de deux ans pour le renouvellement de sa convention collective. Les tuteurs et tutrices sont syndiqués depuis 1992, mais ont joint les rangs de la FNEEQ en 2003. C'est à ce moment qu'ils ont réussi à obtenir une première convention collective digne de ce nom, et ce, après deux ans d'une dure bataille syndicale. C'est cette bataille pour la reconnaissance professionnelle qui se poursuit actuellement.

Pour ceux qui ne connaissent pas les tuteurs, ceux-ci sont des enseignants qui encadrent des étudiants dans des cours universitaires offerts à distance. Ils assurent le service aux étudiants à partir de leur domicile et sont reliés par Internet à un campus virtuel. À la Téléuq, les étudiants peuvent s'inscrire et débiter leur cours en tout temps durant l'année, ce qui implique que les tuteurs travaillent 12 mois par année, sans interruption. L'an dernier, les tuteurs et tutrices ont encadré plus de 28 000 étudiants inscrits dans quelque 300 cours.

## Les enjeux

Pour effectuer leur travail, les tuteurs sont payés 104 \$ par étudiant. En théorie, un tuteur peut gagner jusqu'à 62 000 \$ par année, mais bien peu peuvent aspirer à ce salaire. Dans les faits, les tuteurs et tutrices en simple emploi gagnent en moyenne 30 000 \$ par année et, rappelons-le, sont au travail 12 mois. L'Employeur ne perd pas une occasion de clamer que les tuteurs sont grassement payés pour des employés qui ont le privilège de travailler à la maison, « sans surveillance ».



→ → → Suite de la page 2

Étant considérés par la Télunq comme des employés surnuméraires, les tuteurs et tutrices n'ont droit qu'au minimum pour ce qui est des avantages sociaux. Ils ont droit à deux semaines de congé de maladie et à quatre semaines de vacances payées par année, mais à condition de reprendre le travail là où ils l'ont laissé, car ils ne sont pas remplacés auprès des étudiants.

Après 20 mois de négociation, l'Employeur offre un maigre 2% d'augmentation par année, et ce, même si les émoluments accordés aux tuteurs (salaires et avantages) représentent moins de 11% des dépenses de fonctionnement de la Télé-université. Au chapitre des avantages sociaux, mentionnons seulement le refus d'accorder un congé sans solde entre le 24 décembre et le 2 janvier.

Le plus navrant, c'est que l'Employeur a les moyens de payer ce que les tuteurs revendiquent. En effet, la Télé-université a accumulé un surplus de 1,6 M de dollars cette année.

Malgré un vote de grève à 97%, la Télunq ne bronche pas. Elle a même commencé à sévir contre les nombreux tuteurs qui suivent le mot d'ordre du Syndicat et n'enregistrent plus les travaux notés de leurs étudiantes et de leurs étudiants. Il ne reste qu'une carte à jouer : la grève. En 35 ans d'existence, la Télé-université n'a jamais vécu de grève. Les tuteurs sont convaincus qu'elle ne pourra pas dire non indéfiniment sans menacer sa pérennité et entacher sa réputation.

NOTE – Suite à l'échec des négociations de dernières minutes, les tuteurs et tutrices de Télunq ont déclenché une grève générale illimitée. Pour en savoir plus, vous pouvez visiter leur site Web – [www.telunq-en-greve.info](http://www.telunq-en-greve.info).

### **Les enseignantes et les enseignants de Villa Maria exercent leur première journée de grève**

Au dernier conseil fédéral des 6 et 7 décembre, les enseignantes et les enseignants du Collège Villa Maria étaient présents durant la période des questions de privilège. Après s'être voté une banque de trois jours de grève et suite à deux rencontres de conciliation infructueuse, nos collègues enseignants ont décidé de se prévaloir d'une journée de grève, le 6 décembre.

Le président, Alexandre Coudé, et la vice-présidente, Geneviève Hogue, ont alors expliqué à l'assemblée l'histoire des dossiers de négociation et de mobilisation. Les enseignantes et les enseignants de Villa Maria espèrent maintenant que l'exercice de cette première journée de grève fera bouger la partie patronale et que les négociations déboucheront sur une entente. Lors de la question de privilège, il a été voté « que le conseil fédéral appuie la lutte du Syndicat des enseignantes et des enseignants de Villa Maria-CSN, lui octroie un don de 1 000 \$, invite ses syndicats à appuyer leur lutte et à verser une contribution financière au syndicat ».

### **Accommodement pour motif religieux**

Par ailleurs, le menu de la réunion du conseil fédéral a aussi été copieux. Une importante réflexion préparée par le comité école et société a permis aux délégations de tenir une première discussion sur les questions d'accommodement raisonnable pour motif religieux. Le conseil a adopté une recommandation qui dégage une approche en vue de promouvoir le projet d'une charte de la laïcité mais aussi sur une méthode de résolution des demandes d'accommodement basées sur l'idée d'une laïcité ouverte.

### **Activités de l'IE et conjoncture en éducation**

Par ailleurs, la réunion a été le moment de présentation des rapports de délégation aux activités de l'Internationale de l'Éducation, soit le 5<sup>e</sup> congrès mondial et la 6<sup>e</sup> conférence sur l'enseignement supérieur. On trouvera sur le site de la FNEEQ nombre de commentaires et documents à ce sujet. De plus, le conseil a adopté le projet d'une campagne pour soutenir l'organisme *Alliance Syndicat-Tiers Monde*, mis en place par la CSN. La réunion a aussi été l'occasion de discuter de l'analyse de la conjoncture en éducation préparée par le comité exécutif de la FNEEQ, intitulée *Pour un rassemblement du monde de l'éducation*.

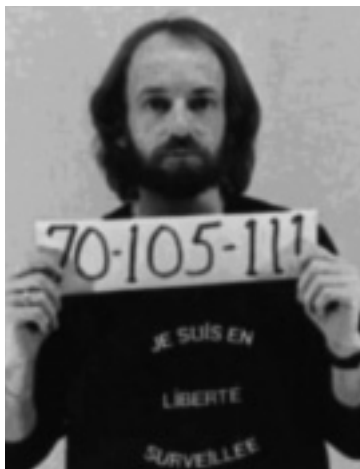
# Il était 6 heures du matin, le 17 février 1983 – c'était il y a 25 ans

L'année 1982-1983 a été une dure année de négociation. La mobilisation qui avait commencé au printemps 1982 s'était poursuivie à l'automne avec la coordination des actions des trois syndicats d'employés, enseignants – employés de soutien – professionnels, et l'association étudiante. Nous avons aussi mené une campagne de sensibilisation auprès des élèves. Cependant le Premier ministre René Lévesque, lui-même, est venu au collège les rencontrer pour leur dire que la grève des employés de l'État ne se justifiait d'aucune façon dans l'état actuel des finances publiques et qu'une telle action allait mettre en péril leur session d'étude. Après cette rencontre, les enseignants se plaignaient de l'agressivité des élèves dans les classes et du mauvais climat d'enseignement. Les trois syndicats ont convenu de rencontrer les étudiants du collège afin d'expliquer leurs revendications et les rassurer quant à l'avenir de la session. Il semble que notre message ait été compris par le millier d'élèves qui étaient présents à l'agora, nous étions sortis de cette assemblée sous les applaudissements.

Nous avons poursuivi la mobilisation par des distributions de tracts, l'organisation de lignes de piquetage avant les heures de travail et des assemblées régulières pour tenir les enseignants informés des derniers développements de la négociation et de l'action.

C'est à la rentrée de la session d'hiver que l'action a culminé. La grève générale avait été adoptée par l'ensemble des syndicats de l'éducation, primaire-secon- daire-cégep, et les trois syndicats des personnels du collège. Elle fut mise en action le premier jour de la session.

Après deux semaines de grève légale, le Gouvernement du Québec adoptait la loi 111 dont les bouleversements conduisirent cet homme,



que vous aurez peut-être reconnu, à rentrer au travail, le 21 février 1983, la mort dans l'âme comme ceux et celles qui avaient cru en la négociation. C'est sous les coups répétés de différentes lois de plus en plus répressives qu'il a repris les cours.

Mais revenons quelques jours en arrière. Pendant un hiver sans neige, à cinq heures du matin le 17 février 1983, nous étions tous là autour de la table dans une ancienne chambre de l'hôtel de passe désaffecté Chez Tonton, au coin des rues Legendre et Lajeunesse, où nous avons établi les quartiers du SPECA pour la durée de la grève avec Lorraine comme fée du logis.



Nous discutons de la proposition que nous devons faire à l'assemblée générale qui aurait lieu à six heures trente, dans ce qui avait été autrefois la discothèque Chez Tonton. L'endroit n'était pas chauffé, donc humide, à peine éclairé par quelques ampoules qui se réfléchissaient sur une boule à miroirs à moitié dégarnie. Une ambiance de catastrophe.

Il fallait d'abord décider entre nous de la position à prendre face à la loi spéciale que le gouvernement péquiste avait votée tard dans la nuit. Cette loi 111 prévoyait bien sûr des amendes importantes en cas de défi pour les officiers syndicaux et aussi pour tous les membres, ainsi que la perte du double du salaire par jour de grève illégale. Mais surtout, il flottait dans l'air la menace de la perte d'une année d'ancienneté par jour de grève illégale. Cette disposition de la loi fragilisait beaucoup la solidarité entre les professeurs, elle touchait particulièrement les nouveaux enseignants.

C'était la dernière d'une longue liste d'attaques du gouvernement pour modifier et imposer ses conditions de travail. La loi 68 modifiait nos régimes de retraite en nous faisant payer plus pour un régime moins généreux. La loi 70 excluait du champ de la négociation la question salariale et

→ → → Suite de la page 4

imposait une réduction salariale pour la durée de la convention. Enfin la loi 105 décrétait l'ensemble de nos conditions normatives de travail.

La grève avait débuté solidairement avec les employés de soutien et les professionnels du collège. Nous partageons les mêmes locaux de grève, nous coordonnions les horaires de piquetage. Le secteur de l'éducation devait être la locomotive qui entraînerait les syndiqués des Affaires sociales. Mais les autres syndicats du secteur public n'ont pas suivi le mouvement. Puis, après la deuxième semaine, les employés de soutien et les professionnels ont décidé de rentrer. Il ne restait que les professeurs des cégeps, de l'élémentaire et du secondaire.

La situation était difficile pour tout le monde. Il faut aussi se rappeler que le gouvernement nous avait imposé une réduction salariale de 20% à l'automne durant 3 mois pour la ramener ensuite à 10% de manière permanente. Les professeurs étaient inquiets. La tension était grande. Certains avaient des difficultés financières importantes ou vivaient des pressions familiales déchirantes, d'autres voyaient des amitiés se briser pour des raisons idéologiques. À travers ces drames individuels qui quotidiennement nous étaient racontés, auquel chaque membre de l'exécutif essayait de trouver une solution ou offrir un réconfort, nous avons une lutte à mener et nous voulions y trouver la meilleure conclusion.

Nous étions donc tous là, les membres de l'exécutif, autour de cette table. Il manquait Michelle Clermont qui



avait accouché d'un fils durant ces événements mais qui allait quand même recevoir un avis d'outrage au tribunal pour s'être trouvée illégalement sur les lignes de piquetage. Il y avait Louis Philippe Lépine, professeur en techniques administratives, vice-président, responsable à la négociation qui avait passé la nuit en réunion sectorielle cégep à la FNEQ, (à l'époque il n'y avait qu'un E), qui nous présentait le résumé des positions adoptées aux instances de la fédération. En fait, nous avons tous très peu dormi ces dernières semaines. On discutait ferme. Je me rappelle qu'il y avait aussi plusieurs membres du comité d'action. On sentait beaucoup de fébrilité, il était difficile de maintenir l'ordre et d'essayer de prendre une décision éclairée. Certains parlaient de l'importance de rester uni, qu'un défi à la loi allait nous diviser à jamais, d'autres au contraire disaient que se plier à la loi, c'était lâcher tous ceux et celles qui jusqu'à maintenant s'étaient battus.

C'est à ce moment que Gaétan St-Pierre, professeur au département de français, trésorier de l'exécutif, et Jacques Guillaume, professeur au département de techniques administratives, directeur, demandent aux membres du comité d'appui de se retirer pour que l'on puisse prendre une décision d'exécutif.

Donc à tour de rôle, Christiane Gosselin, professeure en histoire de l'art et secrétaire de l'exécutif, Guy Berland professeur de typographie, Marielle Cauchy professeure de philosophie, Gaétan, Jacques, Louis Philippe et moi-même, avons pesé le pour et le contre du défi à la loi. Nous savions que pour la première fois dans l'histoire récente du syndicat, nos lignes de piquetage allaient être franchies par plusieurs professeurs et qu'au rythme où allaient s'abattre les sanctions sur tous les membres, la solidarité s'effriterait rapidement. Depuis le début du conflit, nous avons la confiance de la majorité de l'assemblée et notre décision allait entraîner l'adhésion de beaucoup gens. Nous étions convaincus qu'en rentrant maintenant on ne gagnerait rien en négociation, mais il fallait un vote significatif de tous les syndicats en faveur du défi à la loi pour faire fléchir le gouvernement. Nous allions prendre une décision où il y avait des considérations stratégiques, politiques et conjoncturelles mais aussi des conséquences humaines et sociales. Bientôt, nous nous retrouverions tous dans nos départements respectifs avec

→

→ → → Suite de la page 5

ceux et celles qui auraient ou n'auraient pas passé les lignes de piquetage. Il fallait aussi faire confiance à l'histoire de nos pratiques syndicales et à la force de notre sens démocratique. La suite des choses nous donna raison, puisque c'est en assemblée syndicale que les grandes questions seront soulevées, que les grands débats et les grands affrontements auront lieu. Ce sera d'ailleurs dans une grande assemblée d'élection tenue à l'auditorium, où deux équipes de neuf candidats se feront la lutte, que se conclura cette année de négociation. Une année où nous aurons tenu 22 assemblées syndicales, où nous aurons fait 18 jours de grève, une année où les attaques à nos conditions de travail auront été sans précédent. Il était six heures du matin.

Nous étions donc en grève, nous avions une demi-heure pour décider de la position que nous allions amener et défendre à l'assemblée générale.

Depuis ce matin de février 1983, nous avons vécu plusieurs autres négociations et d'autres grèves. Nous n'avons jamais réussi à regagner le terrain perdu en 1983. Les décrets et les règlements imposés se sont succédés et des lois odieusement restrictives quant à l'exercice de notre travail, comme la loi 43<sup>1</sup>, ont accompagné la fin des négociations. Le rapport annuel sur la rémunération des salariés rendu public par l'Institut de la statistique du Québec au mois de novembre 2007 nous rappelait cruellement que les employés du secteur public québécois gagnent, en moyenne, 14% de moins que tous les autres travailleurs syndiqués, cette différence étant plus grande pour les employés plus scolarisés.

Nous vivons tous, au jour le jour, dans nos classes, avec nos étudiants et nos collègues, la réalité de l'enseignement. On nous invite pourtant à répondre à des questionnaires sur la lourdeur de notre tâche ou à décrire nos conditions d'enseignement. Le plus important, c'est de retrouver notre pouvoir de négociation et notre droit de négocier. Il faut dénoncer les lois qui traitent les employés de l'État québécois comme des voyous à qui on impose une liberté surveillée. Il faut surtout rester mobilisé et solidaire derrière notre organisation syndicale, c'est la seule façon d'apporter

de réels changements à nos conditions de travail. « Il est grand temps de rallumer les étoiles. » (Apollinaire)

*Robert Arpin, président du SPECA 1981-1983.  
Février 2008*

### À 6 h 30 du matin, le jeudi 17 février 1983 et les heures suivantes.

L'exécutif du Speca recommandait unanimement le défi à la loi 111. Après un débat difficile, l'assemblée votait en faveur du défi à la loi comme la majorité des syndicats d'enseignants de la FNEQ (25 syndicats et 59 % des membres).



Compte tenu de la rigueur des sanctions, les assemblées des syndicats reprenaient leur vote de grève le lendemain et nous constatons que nous n'avions plus la majorité des syndicats pour défier la loi. Après deux jours de grèves illégales, lundi matin, le 21 février, l'exécutif recommandait le retour au travail.

La négociation s'est poursuivie pour essayer d'amoindrir les effets de l'augmentation de la tâche sur la perte d'emplois, mais nous n'avions plus de rapport de force.

<sup>1</sup> La loi 43 a eu pour effet d'imposer les conditions de travail et les conventions collectives de tous les employés du secteur public québécois. Le deuxième effet de la loi est d'empêcher toute contestation de son application. Les employés se sont vus enlever leur droit de grève, tandis que les dirigeants de tous les organismes publics ont reçu l'obligation de «prendre les moyens appropriés pour que soient dispensés les services habituels.» (Article 24) De plus, «Nul ne peut, par omission ou autrement, faire obstacle ou nuire de quelque manière à la reprise ou au maintien des services habituels d'un organisme du secteur public ou à l'exécution par les salariés de leur prestation de travail relative à ces services, ni contribuer directement ou indirectement à ralentir, altérer ou retarder l'exécution de cette prestation.» (Article 28) Cet article a pour effet d'interdire à qui que ce soit d'empêcher qu'un service public se donne. Ainsi, les étudiants n'ont plus le droit de bloquer l'accès à un établissement scolaire; s'ils le font, ils peuvent recevoir les sanctions.

La loi prévoit les amendes suivantes en cas d'infraction, pour chaque jour ou partie de jour de grève: Pour les individus: de 100 \$ à 500 \$. Pour les dirigeants ou les représentants d'un groupement ou d'une association: de 7 000 \$ à 35 000 \$. Pour les organismes, syndicats, etc: de 25 000 \$ à 125 000 \$.

L'article 42 stipule que «Commets une infraction quiconque aide ou, par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre, amène une autre personne à commettre une infraction visée par la présente section.» Ainsi, un professeur qui parle à ses étudiants de grève est passible d'une amende au même titre que s'il faisait la grève. (Wikipédia)

Le comité école et société FNEEQ

## Vers des universités cotées en bourse?<sup>1</sup>

On connaît déjà, au Québec, ce palmarès douteux des écoles secondaires, qui vient chaque printemps hanter les directions d'écoles et faire saliver les tenants de la sélection scolaire, en imposant cette démonstration implacable de logique : quand on choisit les meilleurs, on obtient les meilleurs résultats. La Palice serait fier de l'Actualité!

Grâce à on ne sait qui et aux constantes représentations syndicales, les cégeps ont – jusqu'ici – évité cet exercice malsain.<sup>2</sup> Il y a certes la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC). Celle-ci s'en tient toutefois à attribuer des résultats typés (« satisfaisant » ou « à améliorer ») à nos établissements collégiaux à partir d'éléments ciblés soumis à son œil scrutateur : les politiques d'évaluation des programmes, les politiques d'évaluation des apprentissages, etc.

Mais il se développe présentement, dans le circuit international de l'enseignement supérieur, une volonté d'évaluer les établissements, en appliquant aux universités le modèle de PISA, une étude menée à intervalles réguliers par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour mesurer les acquis scolaires des élèves de 15 ans. Cette étude mène forcément à des comparaisons – dont on se targue jusqu'ici, au Canada.

Ainsi, à la suite de la réunion des ministres de l'éducation à Athènes en 2006, l'OCDE a lancé une étude sur la possibilité de développer un outil capable d'évaluer l'efficacité de l'enseignement dispensé dans les institutions d'enseignement supérieur. Motif : un tel instrument « pourrait fournir un outil puissant aux gouvernements des États membres pour évaluer l'efficacité et la compétitivité internationale de leurs institutions, systèmes et politiques de l'enseignement supérieur d'après les performances des autres pays, d'une manière qui reflète mieux les multiples objectifs de l'enseignement supérieur et ses apports à la société. » Le comité d'experts formé pour étudier la faisabilité du projet compte, il va sans dire, de nombreux partisans des tests normalisés.

### Où vont les universités ?

Les problèmes posés par une telle entreprise sont nombreux, nous y reviendrons plus loin. Mais au-delà des enjeux concernant la crédibilité et la faisabilité d'une telle

opération, une question centrale doit être soulevée. Si on peut convenir que, dans les grandes lignes, la triple mission des universités (enseignement, recherche et services à la communauté) est relativement la même à travers le monde, est-il pour autant juste et légitime d'élaborer des normes qui entendraient rendre compte de la réalisation de cette mission compte tenu des conditions très différentes des sociétés dans lesquelles elle se concrétise, et de l'autonomie nécessaire dont doivent jouir les universités quant à sa réalisation ?

L'Allemagne et la France ont récemment décentralisé leurs politiques d'encadrement des universités, afin d'inciter ces dernières à la compétition. Certes, les universités font déjà l'objet de certaines comparaisons, notamment dans le domaine des performances en recherche. En matière de qualité de formation, les universités ont, bien sûr, une réputation, mais nous sommes loin d'un classement réputé reposer sur des critères objectifs !

Le débat est vaste et il rejoint, en quelque sorte, celui qui a cours au Québec sur la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur. Débat qui, soit dit en passant, est lancé de bien mauvaise manière, par l'instrumentalisation de la crise de l'UQAM dans le but d'associer la présence d'administrateurs en provenance de l'extérieur (le plus souvent du milieu des affaires) à une gestion prétendument plus neutre : on voudrait faire rimer « administrateurs de l'extérieur » avec « objectivité ». Il est difficile de ne pas faire le lien avec le processus de mondialisation et tout ce qu'il génère à la fois et – paradoxalement – en concurrence exacerbée et en uniformisation des pratiques, dans le domaine du savoir et de sa commercialisation.

Déjà, le domaine de la recherche universitaire est dominé par l'influence omniprésente d'intérêts privés. À l'heure où le monde du travail est avide de bacheliers, de bacheliers, de docteurs et de docteurs, les impératifs de transparence et d'imputabilité qui découlent du financement public des universités pourraient bien servir de prétexte à une entreprise de « domestication » de l'enseignement supérieur. Les débats entourant les droits de scolarité ne se réfèrent-ils pas systématiquement au paradigme du capital humain ?

→

→ → → Suite de la page 7

### Une orientation à combattre

Quelles universités seront, à l'aune d'un système d'évaluation généralisé, celles qui seront dites performantes? Derrière la volonté affichée d'une saine reddition de compte se cache – mal – la volonté d'édicter les orientations à suivre pour que l'investissement public rapporte bien. Ne s'agit-il pas, dans les faits, de faire pression sur les gouvernements des pays dont les établissements afficheraient de «mauvaises performances», selon les normes imposées, pour les amener à une conception de l'université qui correspond davantage aux besoins du marché?

Dans ses interventions auprès de l'OCDE, l'Internationale de l'éducation (IE) a relevé toute une série d'obstacles méthodologiques à la prétention de mesurer par des tests standardisés la qualité des enseignements dispensés par les universités. Mais par delà ces critiques, elle a surtout tenté de souligner la dimension politiquement contestable de l'entreprise.

Comment, d'abord, penser réalisable une grille d'évaluation unique capable de fournir des mesures pertinentes et comparables à travers toutes les cultures, langues, disciplines et institutions et niveau de financement des universités des pays de l'OCDE? Plus encore, même si ces obstacles méthodologiques pouvaient être surmontés, il resterait toujours la question de savoir si un test normalisé constitue un moyen approprié d'évaluer l'apprentissage. De nombreuses recherches indiquent que toute mesure normalisée de l'apprentissage comporte de sérieuses limites et qu'elles aboutissent presque invariablement à des mesures trop simplistes. Or, à cette enseigne, ce qui est vrai dans le monde de l'éducation de base le serait encore plus à l'enseignement supérieur

Les conséquences politiques de cette démarche nous semblent claires. Les évaluations externes normalisées soulèvent d'importantes questions concernant l'autonomie professionnelle du personnel académique, alors même que la qualité des institutions de l'enseignement supérieur est traditionnellement évaluée selon des contrôles rigoureux et réguliers par les pairs. Une telle approche contribuerait à éloigner les établissements universitaires d'une gouvernance collégiale qui, déjà, est remise en question par de soi-disant principes d'objectivité. Quant aux résultats de tests standardisés, forcément simplistes, ils reflèteraient moins la

«qualité» de l'enseignement dispensé que des différences dans les normes d'admission ou les statuts socio-économiques des étudiantes et des étudiants. De tels résultats peuvent facilement être fort mal interprétés et servir ensuite de prétexte à des décisions politiques d'un tout autre ordre.

De la même manière qu'on a pu encourager des enseignantes et des enseignants à adapter leur enseignement afin de répondre de manière adéquate aux tests, on craint le jour où des universités seront enjointes de modifier la conception qu'elles ont bâtie de leur mission pour mieux s'ajuster aux valeurs qui sous-tendraient des évaluations normatives venues d'ailleurs.

Un classement mondial des universités serait forcément réducteur et pousserait les établissements vers une concurrence forcée pour améliorer leur classement. À quand les universités cotées en bourse?<sup>3</sup>

Il faut espérer que les pressions de l'IE, qui peut parler au nom de près de 30 millions d'enseignantes et d'enseignants à travers le monde, empêcheront que ce projet ne soit lancé en coulisse, sans débat public. Il ne faudrait pas que la communauté universitaire soit placée un jour devant le fait accompli que de nombreux établissements participent à un processus d'évaluation peu sérieux et dont les conséquences pourraient être graves. Pour éviter ce genre de cirque, il faut compter sur la sensibilisation continuelle du milieu de l'éducation à des enjeux qui, eux aussi, se mondialisent.

<sup>1</sup> Ce texte reprend de larges pans d'un projet de communication de l'Internationale de l'éducation, présenté dans le cadre de la 6<sup>e</sup> conférence de l'enseignement supérieur et de la recherche, tenue à Malaga en novembre 2007.

<sup>2</sup> Il y a quelques années, *Actualité* a commencé son palmarès avec les cégeps; son attention s'est depuis détournée vers le secondaire.

<sup>3</sup> Il en existe déjà, notamment la «chaîne» d'universités privées *Laureate*, qui a son indice NASDAQ!